

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 23
 Votants : 28
 Date de la convocation : 24 mai 2011

N° 11.05.30.01

L'an deux mille onze et le trente du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
 Mme ROMÉRO en faveur de Mme RAMON BOTONNET
 Mme TARAYRE en faveur de M. BOUSQUEL
 M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ
 M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme ALQADI NASSAR

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Ousset

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, de supprimer du tableau des effectifs, des postes ne correspondant plus aux besoins des services. Ces postes ouverts ne sont plus pourvus du fait du départ, de l'avancement de grade ou de la promotion des agents qui les occupaient.

Intitulé du poste	Nombre de postes supprimés
Rédacteur chef	1
Rédacteur principal	2
Rédacteur	1
Technicien supérieur chef	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4
Puéricultrice de classe normale	1
Assistant d'enseignement artistique TNC 7h30	1

Ces fermetures de postes seront compensées par des ouvertures, dans des cadres d'emploi et des grades correspondant aux besoins des services et permettant d'intégrer des agents actuellement en position de non titulaires.

Intitulé du poste	Nombre de postes ouverts
Techniciens	2
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	12
Cadre de santé	1
Assistant socio éducatif	2

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Date de transmission de** 01/06/2011**l'acte :****Date de réception de** 01/06/2011**l'accusé de réception :****Numéro de l'acte :** 11-05-30-01 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110530-11-05-30-01-DE**Date de décision :** 30/05/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.T.
4.1.1. Délibérations emplois permanents

